

Date: _____

Cher _____

Ce document sollicite votre analyse des faits et des preuves justifiant un vote opposé à tout projet de loi qui légalise l'euthanasie ou le suicide assisté.

- La légalisation de l'euthanasie ou du suicide assisté permettra aux médecins de mettre fin intentionnellement et brutalement à la vie de leurs patients avec une injection ou une prescription d'une substance létale .
- En Belgique , 32 % des patients euthanasiés n'avaient pas donné leur consentement (Journal de l'Association médicale canadienne, 2010) et 47% des cas d'euthanasie n'ont pas été rapportés au bureau de surveillance (British Medical Journal, 2010).
- La recherche et l'expérience clinique ont montré que toute souffrance physique peut être atténuée avec des soins palliatifs de bonne qualité. Pour les patients qui sont entrés dans la phase terminale de leur vie, des investissements suffisants pour permettre des soins palliatifs de qualité ont amélioré le résultat des traitements et ils ont permis de fournir au-delà de la compassion des soins efficaces pour nos proches.

o Aujourd'hui , seulement 20 % des Québécois et 30% des Canadiens ont accès à des soins palliatifs dans les hôpitaux.

- La population cible visée par la légalisation de l'euthanasie peut être éventuellement étendue à d'autres victimes potentielles :
 - o Les personnes déprimées , un groupe qui peut maintenant se prévaloir de l'euthanasie dans les Pays-Bas et en Belgique .
 - o Les enfants et les jeunes dans certaines circonstances. Par exemple : une telle extension a été récemment adoptée par l'Assemblée législative de la Belgique et elle est actuellement recommandée par la Commission des droits et de la jeunesse du Québec. (Voir le vidéo sur YouTube : " De l'enfance à un roi ", à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/user/CoalitionMD>).
 - o Les personnes qui reçoivent un diagnostic ou un pronostic erroné puisque dans environ 50 % des cas, les médecins ne peuvent pas prédire avec précision le moment où une personne avec une maladie chronique grave aura une vie résiduelle de six mois.
 - o Les personnes qui souffrent d'affections trop compliquées peuvent être euthanasiées à l'initiative soit des patients ou des membres de la famille ou du personnel médical .
 - o Les adolescents aussi jeunes que ceux de quatorze ans peuvent choisir un refus de traitement et donc mettre fin prématurément à leur vie sans le consentement ou la connaissance des parents .

- Actuellement , plus de 9 millions de médecins dans plus de 100 pays représentés par l'Association Médicale mondiale rejettent l'euthanasie et demandent de ne pas participer à l'euthanasie dans les pays ou territoires où elle est autorisée.

- L'euthanasie est contraire aux conventions et accords supportés par l'ONU et endossés par le Canada.

Après considération des faits et des évidences apportés, nous vous demandons de voter contre la légalisation de l'euthanasie ou du suicide assisté.

Cordialement ,

Signature : _____

Nom imprimé : _____

Adresse: _____

Ville et code postal: _____

Adresse Email : _____

Numéro de téléphone : _____